



## AU MATÉRIEL, L'HEURE DE LA RIPOSTE A SONNÉ !

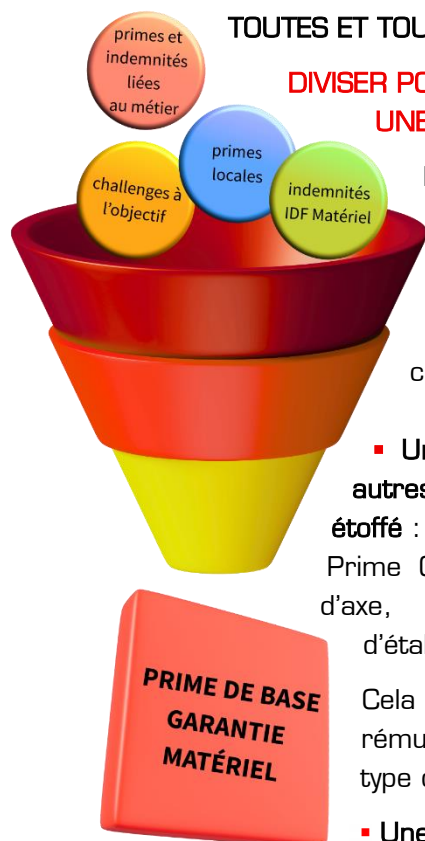
**Si le résultat des NAO 2026 est loin d'être à la hauteur des attentes des cheminots, la situation au Matériel est amplifiée par des années d'effacement des repères collectifs.**

**En effet, depuis 2019, la direction a fait le choix de casser l'unicité de la fonction Matériel avec l'attribution de primes catégorielles, de challenges à l'objectif, de développement du travail de nuit, de dévoiement de l'astreinte et autres artifices financiers, bien aidée en cela par certaines OS.**

Ce modèle, qui montre aujourd'hui ses limites, a accentué la dégradation des conditions de travail ainsi que les différences de traitement entre cheminots, en excluant de fait les établissements ne travaillant pas sur des matériels opérant sur des lignes « à fort business ».

Des mesures spécifiques, reconnaissant la technicité des métiers du matériel, deviennent aujourd'hui une nécessité à l'instar de celles qui ont été négociées dans d'autres filières.

Dans ce cadre, la CGT porte la création d'une prime de base garantie Matériel ainsi que d'un Nouveau Statut du travailleur Cheminot (NSTC), seul à même de rassembler contractuels et statutaires dans un nouveau modèle social.



**TOUTES ET TOUS CHEMINOT·E·S DU MATÉRIEL !**

**DIVISER POUR MIEUX RÉGNER :  
UNE VIEILLE MÉTHODE PATRONALE !**

Dans les chantiers, la stratégie de la direction s'opère de manière différente en fonction des ateliers, mais la finalité reste la même : accentuer la polyvalence et la productivité des cheminots grâce à :

- **Un catalogue de primes catégorielles et autres challenges à objectifs toujours plus étoffé** : Indemnité Opérationnelle IDF Matériel, Prime OUIGO, prime technicentre TGV, prime d'axe, prime « incentive », primes d'établissement...

Cela crée de grandes différences de rémunération entre les cheminots suivant le type de matériel entretenu et le lieu d'emploi.

- **Une forte augmentation de la part des EVS dans la rémunération** : ces indemnités et primes ne sont données qu'en contrepartie des contraintes nécessaires à la production et des conditions de travail. De plus, certaines sont aujourd'hui à la base de nos métiers (saisie informatique, travaux salissants...) avec pourtant des différences dans l'attribution suivant l'établissement ou la qualification.



- **Des astreintes dévoyées** : pour la CGT les astreintes ne devraient intervenir que dans un cadre strict de continuité du service public tel que le relevage, le dégelage, l'astreinte dépannage en ligne, voire pour assurer des renforts ponctuels en période de pointe. Or, la réalité dans les établissements, c'est que les astreintes se multiplient afin de compenser les manques d'effectifs et les défauts d'organisation. Les entorses à la réglementation sur le temps de travail et sur la durée légale du travail se multiplient, au détriment de l'emploi et avec un nombre croissant de cheminots qui enchaînent parfois des journées de dix à douze heures sur des périodes de sept jours ou plus. Ces situations, de plus en plus constatées, mettent en danger la santé de nos collègues et la sécurité ferroviaire.
- **Des diplômes non reconnus à l'embauche** : il devient désormais courant de voir des cheminots titulaires d'un bac +2 recrutés à la classe 2, 3 ou 4, ou encore d'autres, titulaires d'un master (bac +5), recrutés à la classe 5... Outre la fin du recrutement au statut, l'application de l'accord Classifications-Rémunérations a effacé toute cohérence sur le triptyque « Diplôme-Classe-Salaire » ; un accord dont même les signataires se plaignent désormais dans toutes les instances !
- **Une formation tirée vers le bas à tous les niveaux** : La méthode TWI en TI par exemple, est mise en œuvre pour faire intervenir sur rame des opérateurs polyvalents le plus vite possible.

L'explosion du e-learning pour les maîtrises et cadres, quant à elle, sert uniquement à couvrir légalement l'entreprise face à ses obligations. Le manque d'effectifs chronique et des centres de formation éloignés accentuent les difficultés à dégager les cheminots pour aller se former. L'accompagnement des nouveaux embauchés sur le terrain par des collègues expérimentés est rendu impossible, entraînant une perte de compétences néfaste pour l'entreprise et les cheminots.

## CE QU'EXIGE LA CGT

Position de Rémunération	Qualification								Niveau d'embauche ou repositionnement en cours de carrière	MONTANTS BRUTS
										Base Smic Brut 2000€ (Proposition CGT)
1	Execution 1								sans diplôme	2 000 €
2	Execution 1									2 163 €
3	Execution 1									2 326 €
4	Execution 1									2 489 €
5	Execution 1	Execution 2							BEP/CAP	2 652 €
6	Execution 1	Execution 2							BEP/CAP	2 815 €
7		Execution 2								2 978 €
8		Execution 2								3 141 €
9		Execution 2	Execution 3						BAC	3 304 €
10		Execution 2	Execution 3						BAC	3 467 €
11			Execution 3							3 630 €
12			Execution 3							3 793 €
13			Execution 3	Maitrise 1					BTS/DUT	3 956 €
14			Execution 3	Maitrise 1					BTS/DUT	4 119 €
15				Maitrise 1						4 282 €
16				Maitrise 1						4 445 €
17				Maitrise 1	Maitrise 2				Licence	4 608 €
18				Maitrise 1	Maitrise 2				Licence	4 771 €
19					Maitrise 2					4 934 €
20					Maitrise 2				Maitrise	5 097 €
21					Maitrise 2	Cadre 1			Maitrise	5 260 €
22					Maitrise 2	Cadre 1				5 423 €
23						Cadre 1				5 586 €
24						Cadre 1				5 749 €
25						Cadre 1	Cadre 2		Master	5 912 €
26						Cadre 1	Cadre 2			6 075 €
27							Cadre 2			6 238 €
28							Cadre 2			6 401 €
29							Cadre 2	Cadre sup 1	Doctorat	6 564 €
30							Cadre 2	Cadre sup 1	Doctorat	6 727 €
31								Cadre sup 1		6 890 €
32								Cadre sup 1		7 053 €
33								Cadre sup 1	Cadre Sup 2	7 216 €
34								Cadre sup 1	Cadre Sup 2	7 379 €
35									Cadre Sup 2	7 542 €
36									Cadre Sup 2	7 705 €
37									Cadre Sup 2	7 868 €
38									Cadre Sup 2	8 031 €

- **La CGT revendique une nouvelle grille unique des salaires pour tous les cheminots garantissant :**
  - La reconnaissance des diplômes, des formations, des savoirs et savoir-faire ;
  - Un déroulement de carrière et une progression salariale automatique ;
  - L'égalité entre les cheminots hors statut et statutaires ;
  - L'égalité entre les femmes et les hommes ;
  - Un véritable treizième mois pour tous ;
  - Un salaire mensuel de début de carrière, sans diplôme et sans expérience, de 2 000 € bruts.

- **La CGT porte la création d'une prime de base garantie matériel pérenne et liquidable, avec la sécurisation de l'ensemble des éléments de rémunération ayant trait à la technicité :**

La prime de travail doit être revalorisée de manière significative et sans aucune contrepartie, en intégrant les EVS tels que les primes de travaux salissants et les primes de saisie.

Elle doit intégrer, pour l'ensemble des cheminots du Matériel, quels que soient leur région et leur établissement, l'indemnité opérationnelle Matériel de l'Île-de-France, le sujet du coût de la vie relatif au bassin d'emploi étant réglé par l'Indemnité de Résidence revalorisée pour tous les cheminots.

La prime de base garantie Matériel doit faire l'objet d'une ligne sur toutes les feuilles de paie, statutaire ou contractuel, garantissant son versement en intégralité, même en cas d'arrêt maladie.

**Sa valeur doit être égale à 650 € de prime de travail Matériel mensuelle minimum.**

- **Concernant l'emploi, la CGT exige la couverture des postes nécessaires à la réalisation de la charge de maintenance dans nos établissements :**
  - Par des emplois pérennes et sans recours abusif à l'intérim et à l'astreinte ;
  - Par des cheminots formés convenablement et accompagnés dans leur montée en compétence technique ;
  - Dans des conditions de réalisation respectant la santé du personnel et la SEF.

**ET MAINTENANT, PLACE À L'ACTION !**

Les constats sont clairs. Les injustices sont connues. La direction elle-même l'assume : sans réel rapport de force, elle ne lâche rien.

Les cheminots du Matériel garantissent au quotidien la sécurité ferroviaire et la qualité du service public aux usagers. C'est maintenant qu'il faut le rappeler à la direction.

La CGT, par l'intermédiaire de ses structures locales, va créer les conditions dans tous les établissements d'interpeller les directions et de porter les revendications des cheminots. Elle appelle l'ensemble des cheminots du Matériel à se tenir prêts à se mobiliser dans le cadre d'un mouvement d'ampleur.

Rien ne nous sera donné. Tout se gagnera collectivement. C'est par notre unité, notre détermination et notre mobilisation que nous construirons le rapport de force nécessaire.

**CHEMINOTS DU MATÉRIEL :  
ORGANISONS-NOUS,  
MOBILISONS-NOUS,  
ENTRONS DANS L'ACTION !**

